



« Ce numéro **SPECIAL CRISE SANITAIRE** répond à vos interrogations sur l'action de la commune concernant la réouverture de l'école, la distribution de masques, et la réouverture de la bibliothèque. Nous sommes bien entendu à votre écoute pour toute autre question que vous voudriez nous soumettre, en utilisant les coordonnées en fin de cette lettre ».

## La réouverture de l'école

Contrairement à ce qui est annoncé par certains médias, le fonctionnement des écoles ne relève pas dans toutes les communes de l'autorité des maires. Pour Lavernay, cette compétence est du ressort de la **C.C.V.M. (Communauté de Communes du Val Marnaisien)**. **Il importe toutefois que nous soyons, pour vous, un relais d'intervention auprès de ceux qui décident, afin de pouvoir vous restituer en retour toutes informations utiles.**

Dans le contexte particulier actuel, **ce sont d'abord les directives nationales qui doivent être appliquées**. Vendredi 1<sup>er</sup> mai, le Ministère de l'Éducation a livré un « *protocole sanitaire pour la réouverture des écoles maternelles et élémentaires* ».

Ce document de 63 pages, actualisé le 3 mai, aborde 9 thématiques différentes parmi lesquelles *l'accueil des élèves, l'aménagement des salles de classe, le nettoyage et la désinfection des locaux*, etc... Il présente également les actions à conduire face à des cas possibles ou avérés de Covid 19 au sein de l'école, et repose sur 5 principes généraux :

- *Le maintien de la distanciation physique*
- *L'application des gestes barrière*
- *La limitation du brassage des élèves*
- *L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels*
- *L'information, la communication et la formation*

### Que pouvons-nous en retenir en synthèse ?

- Le 11 mai sera réservé à la rentrée des enseignants. **Les élèves reprendront les cours le 12 par groupe de 15 maximum, sur la base du volontariat de leurs parents.**
- **Les parents s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de symptômes évoquant un Covid 19 chez l'élève ou dans la famille**, et notamment si leur température dépasse 37,8°.
- Pour les élèves **en école maternelle le port du masque est déconseillé**. Pour ceux **en école élémentaire, il n'est pas obligatoire mais admis** et les écoles disposeront d'une dotation.
- Le jour de la rentrée, **les élèves bénéficieront d'une information pratique** sur la distanciation physique, les gestes barrière et l'hygiène des mains adaptée à leur âge.
- **L'arrivée et le départ des élèves, les interours et récréations devront être étalés ou fractionnés** de manière à limiter au maximum le brassage des élèves.
- **L'aération des salles, le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels devront être pratiqués selon des principes rigoureusement précisés.**

En complément de cette synthèse, nous avons demandé à la C.C.V.M. comment elle prévoit l'adoption de ces mesures au plan local et quelles dispositions complémentaires elle envisage concernant le dimensionnement des classes, l'organisation de la cantine et du transport scolaire. Un Conseil Spécial a été réuni pour plancher sur ce dispositif qui devrait être définitivement arrêté **au plus tard le 7 mai**.

**Dès que nous disposerons de ces informations, nous les afficherons sur tous les panneaux dont dispose la commune : mairie, arrêt de bus scolaire, entrée de l'école, et sur le site internet.**

## Distribution de masques

Il y a plusieurs semaines, nous avons passé une commande de **500 masques** par l'intermédiaire de la *Communauté de Communes*. Après plusieurs reports, la livraison est annoncée pour **le 22 mai**. Nous vous donnons toutefois cette information sous réserve, vu les incertitudes liées à ces livraisons.

Parallèlement, **Chantal BAUD**, Présidente de l'association lavernoise « *Les petites croix du Comté* », a pris l'initiative de confectionner des masques en tissu avec son équipe de « brodeuses », pour permettre à la commune de répondre aux urgences.

Ces masques sont réalisés en triple épaisseur : **du drap** pour le contact avec la bouche, **du voile d'hivernage** jouant le rôle de filtre, et **un tissu blanc ou fantaisie** pour la finition.

Ils sont réutilisables et il est recommandé de les laver à 65° après chaque usage.

En votre nom, et en celui du Conseil Municipal, nous adressons nos plus chaleureux remerciements à **Chantal BAUD, Sylvie BOUJU, Michèle CLERGET, Roselyne JAY, Brigitte RICHEL et Andrée TOURNIER** pour leur dévouement et leur esprit de solidarité envers les autres habitants de la commune.

Compte-tenu des quantités disponibles limitées, l'équipe municipale organisera la distribution de ces masques auprès de personnes jugées prioritaires, le solde disponible permettant de satisfaire un complément de demandes en mairie.

A titre de réciprocité, **nous invitons les personnes pouvant offrir des matériaux pour la confection de masques : élastiques, tresses et tissu, à les déposer à la mairie** aux heures de permanence indiquées en fin de cette lettre. Nous nous chargerons de leur transmission à l'association.

## La réouverture de la bibliothèque

Nous avons été interpellés sur cette question qui relève de la compétence de la Municipalité et nous nous sommes concertés avec **Annie et Alain VERGNIAUD** qui, en tant qu'animateurs dirigeants, sont directement impliqués par les décisions prises.

Nous avons également considéré les préconisations émises par un comité inter-associatif des bibliothèques dans un communiqué commun (de 33 pages) sur le déconfinement progressif des bibliothèques. La principale recommandation émise par ce comité est la suivante : « **Nous déconseillons une réouverture des locaux des bibliothèques aux publics dès le 11 mai et proposons un redéploiement progressif de leurs services** ».

Les réserves sanitaires visent à lutter contre les risques de contamination liés à la présence physique des visiteurs et bénévoles en bibliothèque, et à la transmission de documents pouvant être infectés.

En l'état actuel de nos informations, **nous jugeons préférable de ne pas rouvrir la bibliothèque** d'autant que la probabilité que notre département soit classé « rouge » et non ouvert au déconfinement le 11 mai est forte. Cette restriction tient également compte de l'importante fréquentation scolaire du lieu.

Considérant toutefois qu'il serait pénalisant de bloquer durablement l'accès à la culture et au divertissement, **il sera possible de commander des ouvrages par courrier, téléphone (03 81 58 12 74), ou mail ([annie.vergniaud@orange.fr](mailto:annie.vergniaud@orange.fr))**. Le retrait et le retour se feront à la permanence de la **Bibliothèque le lundi de 17 h 30 à 19 h, ou sur rendez-vous (\*)**. L'équipe se chargera d'appliquer une durée de quarantaine des documents garantissant l'élimination d'un virus éventuel avant toute nouvelle mise à disposition.

(\*) Un portage à domicile est également possible pour les personnes ne souhaitant pas se déplacer.